

## CONTACTS

En cas de dommages au troupeau :  
un seul réflexe, un seul numéro

**Répondeur Loup :**

**04 66 62 63 63**

Puis, protéger la victime et ne pas  
la déplacer

**Un loup observé à proximité d'une  
zone habitée ?**

OFB : 04 66 62 91 10 /  
sd30@ofb.gouv.fr

**Un problème avec un chien de  
protection des troupeaux ?**

DDTM : ddtm-loup@gard.gouv.fr /  
www.gard.gouv.fr

**Besoin d'un soutien psychologique ?**

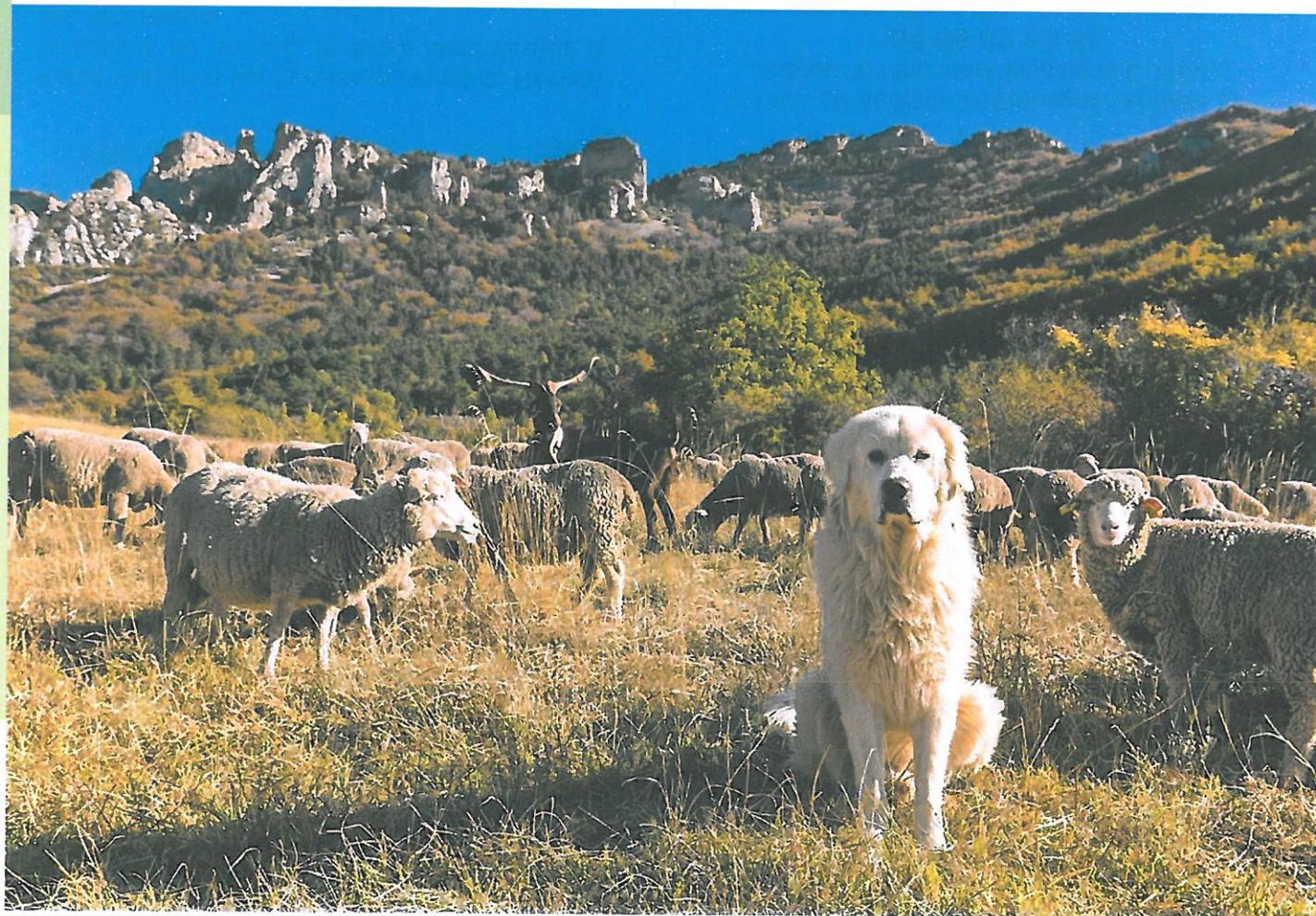
MSA : 04 67 34 81 43 ou  
MsaLanguedocBlf\_ActionSocialeMsa.  
blf@languedoc.msa.fr

Pour toute autre question, vous pouvez  
contacter la DDTM au **04 66 62 66 16**  
ou **ddtm-loup@gard.gouv.fr**

**Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer du  
Gard**

89, rue Weber - CS 52002 -  
30907 Nîmes cedex 2

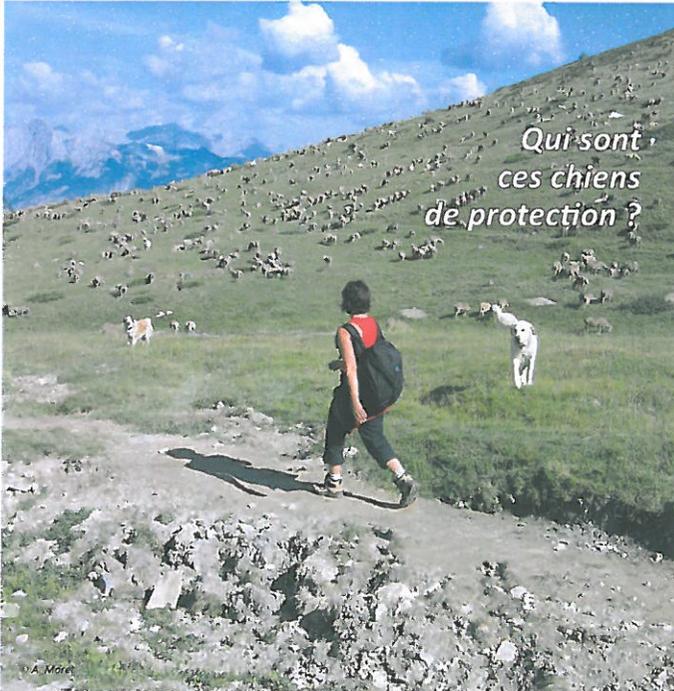
**Les démarches administratives  
à suivre en présence du loup  
dans le Gard**



## Randonneurs, vététistes

*au cours de vos promenades,  
vous pouvez rencontrer des*

## CHIENS DE PROTECTION *des troupeaux*



## À l'approche d'un troupeau, surveillez votre comportement !



### ← GARDEZ VOS DISTANCES →

L'irruption de tout élément étranger au troupeau (chien non tenu en laisse, promeneur, VTT...) peut perturber la bonne marche du troupeau et le travail du berger : elle met le chien de protection en alerte. À votre approche, le chien de protection vient vous flairer pour vous identifier. Après quoi, il regagne son troupeau. Parfois, il peut tenter de vous intimider.

**🐾 si vous croisez un troupeau, contournez largement l'aire de pâturage ou de repos des brebis ou les parcs clos :** vous respectez ainsi le travail des éleveurs et des bergers sans perturber les animaux.

**🐾 attention aux comportements qui vous semblent anodins** (tenter de nourrir, caresser, prendre en photo un chien de protection, un mouton, un agneau...) : les chiens de protection peuvent les interpréter comme une agression !

**🐾 face à un chien de protection, adoptez un comportement calme et passif** pour le rassurer. Si vous êtes impressionné, faites lentement demi-tour.

**🐾 si vous êtes accompagné de votre chien, tenez-le en laisse :** vous éviterez qu'il ne déclenche, à l'approche d'un troupeau, une intervention dissuasive des chiens de protection. **Ne le prenez pas dans vos bras.**

**🐾 si vous êtes munis de bâtons de randonnées, ne menacez pas les chiens et gardez-les la pointe vers le bas.**

**🐾 si vous êtes à vélo, il est préférable d'en descendre et de marcher à côté.**

**🐾 dans tous les cas, arrêtez-vous :** cela permet aux chiens de protection de vous identifier.

**De grands panneaux  
vous informent  
de leur présence :**

**PENSEZ  
À LES REPÉRER !**



**NE DÉRANGEZ PAS LES TROUPEAUX !**

## Leur histoire

Leur utilisation traditionnelle a disparu avec la raréfaction des grands prédateurs au début du siècle. Avec la présence du loup, de l'ours, du lynx, ces chiens représentent de nouveau pour les éleveurs et les bergers une aide précieuse pour la protection des troupeaux.

En France, on rencontre principalement des chiens de race Montagne des Pyrénées, Berger des Abruzzes et Berger d'Anatolie.

## Leur famille : le troupeau

Né en bergerie, le chiot développe un attachement très fort avec les animaux du troupeau : leur relation s'établit jusqu'à une acceptation totale et réciproque. Après quoi le chien vit de manière permanente au sein du troupeau, l'été sur le pâturage et l'hiver en bergerie. Ces liens le conditionnent pour réagir instinctivement à toute intrusion contre le troupeau.

## Leur métier : la protection des troupeaux

Le chien de protection est autonome : il accompagne son troupeau et veille sur lui sans relâche, nuit et jour. Pour exercer sa vigilance, il crée une zone de protection autour du troupeau, se tenant prêt à éloigner tout intrus : chien non tenu en laisse, promeneur, animal sauvage, etc.

Le chien de conduite, lui, sert à diriger ou à rassembler le troupeau : il accompagne le berger.



Berger d'Anatolie © DREAL AuRA

## Leur atout : la dissuasion

Ces chiens ne sont pas éduqués pour l'attaque mais pour la dissuasion : leur corpulence et leurs aboiements puissants tiennent en respect les prédateurs. Dès qu'il sent un danger, le chien de protection s'interpose entre l'intrus et le troupeau en aboyant. Il donne ainsi l'alerte aussi bien pour les brebis que pour le berger. Mais c'est surtout une mise en garde qui signale sa présence à l'intrus : si ce dernier n'en tient pas compte, le chien peut alors aller jusqu'à l'affrontement.

Directeur de la publication : Jean-Philippe Denery  
Rédaction : DREAL et GAAAF Auvergne-Rhône-Alpes  
Réalisation : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Unité Loup  
Conception graphique : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
Impression : 2<sup>e</sup> trimestre 2023 en 35<sup>e</sup> tirages par Groupe  
Chouquet (69100 Villeurbanne)

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement  
et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes  
5, place Jules Ferry 69006 Lyon  
Adresse postale : 69453 Lyon cedex 06  
Tél : 33 (0)4 26 28 60 00

# TROUPEAUX ET CHIENS DE PROTECTION

## Quelques réflexes à adopter

Pour protéger leurs troupeaux contre les attaques de prédateurs (loups, lynx...) et chiens, les éleveurs et bergers de cette zone utilisent des chiens de protection.

*There are guarding dogs around, working to protect livestock from predators.*

*I pastori di questa zona utilizzano cani da guardia per proteggere le greggi contro gli attacchi dei predatori.*



Contournez largement le troupeau : gardez vos distances.  
Arrêtez-vous le temps que les chiens de protection vous identifient.  
Restez calme et passif en leur présence.  
Ne les menacez pas, ne les caressez pas.

*Hikers, please don't disturb the flocks.  
Stay calm and wait if you come across one of these dogs.*

*Mantenete la distanza con il gregge.*

*Restate calmi e passivi in presenza di cani da guardia.*



Descendez de vélo et marchez à côté.

*Please, walk your bike if you are riding one.*

*Scendete da bicicletta e continuate a piedi.*



Tenez votre chien en laisse.

*Keep your dog on the leash.*

*Tenete vostro cane al guinzaglio.*

**Ensemble, respectons le travail des bergers et la tranquillité des animaux.**



[www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)